

Vers l'autonomie en matières organiques

La matière organique, source de vie

La matière organique (M.O.) est essentielle pour le maintien d'un sol vivant et fertile, gage de productions durables dans le temps. Pour gérer la matière organique des sols, les agriculteurs emploient des stratégies à différentes échelles : adaptation des pratiques sur la parcelle, complémentarités entre ateliers sur l'exploitation, compostage à la ferme, échanges entre fermes sur un territoire, compostage collectif...

➤ La matière organique, c'est quoi ?

La matière organique du sol est composée d'organismes vivants, de résidus de végétaux et d'animaux et de produits en décomposition.

Elle ne représente, en général, que quelques pourcents (0,5 à 10 %) de la masse du sol. Sous l'action de l'érosion, du défrichage, des micro-organismes, de l'oxydation naturelle et plus généralement des processus physico-chimiques, la M.O. se transforme en matière minérale.

Elle constitue donc la réserve d'aliments du sol :

l'apport d'intrants minéraux cherche généralement à pallier un manque de matière organique.

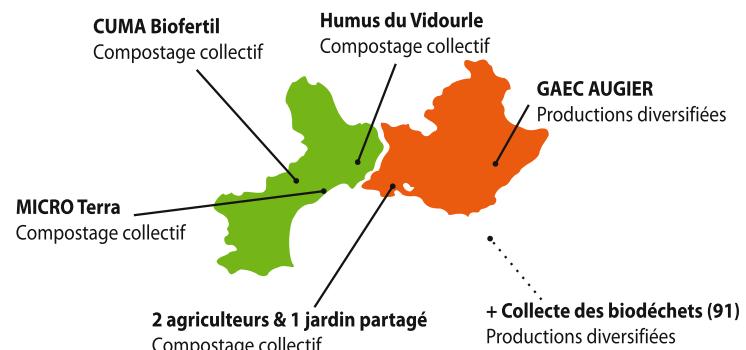
En stimulant l'activité biologique des sols, la M.O. contribue aussi à une meilleure structuration et améliore la résistance au stress hydrique. Elle est aussi source de biodiversité, par la multitude de micro organismes qu'elle héberge. Elle contribue donc à une meilleure résistance aux aléas climatiques et aux maladies.

Quelques chiffres

Les sols :

- fournissent 90 % de l'ensemble de l'alimentation humaine et animale
- abritent 1/4 de la biodiversité de la planète.
- sont la deuxième plus grande réserve de carbone au monde, après les mers et océans, et devant la végétation et l'atmosphère.

En 2010, l'Agence européenne de l'environnement estime que 16 % du territoire européen est touché par l'érosion, et que 45 % des sols du territoire européen ne contiennent plus que de faibles quantités de M.O.



En Méditerranée, des sols soumis à des extrêmes

En Méditerranée, les extrêmes de températures et de précipitations soumettent les sols à une forte érosion si'ils ne sont pas protégés.

De mauvaises pratiques entraînent ainsi une perte de matière organique dans les sols. Des études (INRA) ont montré que la M.O. des sols du Languedoc contient moins de biodiversité que la moyenne française.

➤ La nécessité de gérer cette M.O.

Parce qu'il vend sa production, l'agriculteur doit compenser cette perte de matière sur ses sols, notamment en introduisant de la M.O sous forme de compost, de fumier... Les systèmes traditionnels de polyculture élevage autonomes en M.O., ont laissé place aux fermes spécialisées, nécessitant souvent l'importation de M.O. extérieure à la ferme. Les transports coûtent cher, d'où la nécessité de raisonner à l'échelle du territoire local cette complémentarité, voir de repenser le système de production par la diversification d'ateliers complémentaires.



Des engrains verts et un cheptel

“ Dès le début, notre père s'est orienté vers l'agroécologie. La priorité a été donnée à la vie des sols et à leur teneur en matières organiques. ”

Ludovic Augier



Contexte

- Exploitation familiale installée sur 20 ha, employant 3,8 UTH
- Productions diversifiées : vin, jus, fruits, légumes, farines, olives...
- Cultures conduites en agriculture biologique depuis 40 ans.
- Vente directe à la ferme, en magasin de producteurs et demi-gros.

➤ De l'importance des rencontres

Les terrains étaient secs et peu profonds, naturellement pauvres en matières organiques.

Une rencontre avec Claude Bourguignon et les analyses de sols réalisées sont à l'origine de la démarche vers l'autonomie dès les années 70.

➤ Un cheptel et des engrais verts pour la matière organique

L'emploi d'**engrais verts** (mélange de céréales, vesce, moutarde) comme couverture hivernale est alors devenue systématique, aussi bien à l'inter-culture dans la rotation des céréales que sur l'inter-rang des vignes et fruitiers.

Par ailleurs, un **cheptel** a été intégré à l'exploitation, non pour les productions (destinées à la famille) mais pour le fumier. Il compte maintenant 5 chevaux, 25 brebis, 7 chèvres et 100 pondeuses. Les animaux fournissent 300 t de fumier par an, qui sont compostés en mélange avec 70 t de déchets verts fournis par la communauté de communes, pour obtenir 150 t d'amendements pour les cultures. **La ferme est ainsi autonome pour la matière organique utilisée.** Par ailleurs, les observations et analyses montrent une amélioration significative de la qualité des sols cultivés : taux de matière organique en très nette hausse, meilleure souplesse des terrains, rétention de l'eau largement accrue. **Ces évolutions ont permis l'introduction de cultures maraîchères, sur des terres qui étaient à l'origine trop ingrates pour cela.**

⊕ Atouts

- Régénération des sols, taux de M.O. passés de 0,6 % à 3 % en moyenne
- Fertilité sans intrant
- Diversification possible des cultures (légumes)
- Qualité des produits et productivité accrues
- Meilleure santé des plantes, moins de traitements



Ses conseils au démarrage

Tous les sols sont particuliers.

Des analyses de ses terres peuvent aider à définir une stratégie pour leur gestion. Il est ensuite important de rechercher autour de soi les ressources de matières organiques. Les liens et la coopération sur son territoire sont déterminants, notamment avec les collectivités territoriales.

⊖ Contraintes

- Nécessite espace et matériel : difficile en petite exploitation.
- Demande du temps et de la disponibilité
- Adventices plus vigoureuses...
- Travail et résultats sur le long terme



“ Nos pratiques nécessitent de penser sur le long terme. Mais vu le gain dans la qualité des produits et la cohérence d'ensemble de l'exploitation, cela en vaut vraiment la peine ! ”



➤ La ferme et la démarche

Autonomie de tous les points de vue

La ferme est engagée dans une démarche globale d'autonomie, qui va bien au-delà de l'auto-production des amendements :

- Les Augier réalisent eux-mêmes la **transformation** de la plupart des produits : vinification, pressage des jus, conserves. Ils en assurent également la **commercialisation** en vente directe (sur la ferme), en point de vente collectif (à Apt, via le Collectif des Agriculteurs du Parc du Luberon), et en restauration collective.
- Du point de vue de l'**énergie**, la dépendance au réseau et aux énergies fossiles est de moins en moins grande : Chauffage au bois des habitations et du caveau de vente. Achat d'un utilitaire électrique pour les livraisons, avec installation prévue de panneau photovoltaïques (et à plus longue échéance d'une génératrice à gaz en complément) pour l'alimenter. Production envisagée d'eau chaude solaire pour le préchauffage des cuves de pressage.



➤ La pratique des engrains verts

Trois familles en mélange

Les engrais verts sont utilisés en mélange pour associer les bienfaits de chacun : **Céréale** (orge, blé ou avoine) pour la décompaction, **vesce** pour l'apport d'azote, **moutarde** pour sa biomasse importante et son rôle « désinfectant ».

Le tout donne une couverture dense qui protège le sol en hiver, et contribue à en augmenter le taux de matières organiques après broyage.

Détails sur la conduite

Le mélange est semé autour du 10 août. Pour éviter la concurrence pour l'eau aux mois les plus secs, l'engrais vert est broyé puis enfoui en avril dans les vignes et vergers. Ce sont alors les feuilles des plants et arbres qui protègent le sol du soleil..



Le mélange juste !

La dose semée est de 180 kg/ha. Ce mélange compte 40 % de céréales, 40 % de vesce, et 20 % de moutarde, qui finira par dominer le mélange après croissance, malgré cette faible dose !

Ressources

• Une aide pour le choix et la conduite des engrains verts

L'ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) édite des fiches thématiques, en téléchargement libre sur leur site : www.itab.asso.fr

On pourra notamment consulter celles consacrées aux engrains verts, en maraîchage et en viticulture.

Le périodique AlterAgri n°61, également téléchargeable sur le site de l'ITAB, apporte un complément d'information (voir les pages 26 à 29) :

<http://www.itab.asso.fr/downloads/AlterAgri/AA61.pdf>

Voir pour le maraîchage le guide complet et illustré (16p) édité par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, téléchargeable sur www.agriculture84.fr (utiliser l'outil de recherche du site)

• Pour contacter le GAEC

Joindre Ludovic Augier : Téléphone : 06 77 47 94 52

Courriel : savagenri@aol.com

Une plate forme collective de compostage

“ S'organiser collectivement pour fabriquer notre propre compost s'est imposé à tous. ”
Dominique Vaille, trésorier de Biofertil

Contexte

La CUMA Biofertil est née en 1998 à partir de 10 membres, suite au constat d'un déficit de matière organique des sols et à la volonté de trouver une solution d'approvisionnement local pour y répondre. Elle est composée actuellement d'une vingtaine d'adhérents, et produit 600 tonnes de compost par an.



➤ Trouver collectivement la matière organique

Les vignerons, maraîchers, et quelques céréaliers adhérents à la CUMA ont choisi la solution d'une plate forme collective de compostage pour produire chaque année leur propre compost, labellisé AB. Les maraîchers utilisent généralement 10 à 15 t/ha (jusqu'à 30 t/ha en terrain plus argileux) ; les viticulteurs et arboriculteurs entre 5 et 10 t/ha. Le compost a été travaillé pour être bien adapté aux sols argileux de St André de Sangonis.

➤ Quel fonctionnement de la plate forme

Chaque adhérent commande après les vendanges la quantité nécessaire pour l'année suivante. Le compost est fait avec 1/3 de marc de la distillerie de St André de Sangonis, et 2/3 de fumier de brebis provenant du Larzac (zone de Roquefort), ou de la Crau, en élevage extensif. Ces matières permettent d'obtenir un compost conforme aux normes AB. Le peu d'élevage dans la zone ne permet pas un approvisionnement plus local. Le compost revient à 28 €/t, hors transports. Le poste principal est le transport des matières et du compost fini. Actuellement, il y a 6 sites de compostage pour être au plus proche des adhérents et réduire le transport. Tout est géré par les agriculteurs puisque la CUMA ne dispose pas de salariés.

⊕ Atouts

- Maîtrise de la provenance, de la fabrication, de la qualité.
- Mutualisation des investissements lourds indispensables.
- Réutilisation locale des sous produits des élevages et des caves de la région.



⊖ Contraintes

- Lieux de stockage nécessitant de l'espace et sans pente.
- Eau sur le site de compostage



Leurs conseils au démarrage

Commencer nécessite d'abord un groupe motivé. Dans le cas de Biofertil, c'est ensuite la définition des besoins de chacun et des disponibilités pour gérer la plate forme qui a conduit à la structuration de la CUMA.

Le choix d'investir ensemble intervient quand le projet est bien défini.

“ La CUMA nous permet à tous d'accéder à un compost de qualité, nécessaire à l'entretien de nos sols, et utilisant le plus possible les ressources du territoire. ”

➤ Une CUMA originale

Autonomie et évolutions permanentes

La CUMA s'est équipée pour être autonome (voir encadré).

De 1 site à l'origine, la CUMA est passé à 3 sites, puis 6 sites en 2012, pour être au plus près des adhérents, réduire les coûts de transport du compost fini, et simplifier les formalités administratives. Aucun de ces sites ne dépasse 1 tonne par jour de compost sur l'année, il n'y a donc pas de dossier à déposer en préfecture.



Le matériel acheté :

1998 : retourneur d'andains : 21570€, remorque épandeuse : 7800€ (45% d'aide du Conseil Général)

2008 : tractopelle : 13000€ (annuité de 3032€/an et amortissement comptable de 2600€/an pendant 5 ans)

➤ La pratique du compostage

Un compost de trois mois

Chacun des 6 sites est surveillé par l'adhérent le plus proche. En plus, l'adhérent « référent température » passe 2 ou 3 fois sur chaque site pour mesurer la température et vérifier le bon déroulement du processus. Les autres peuvent l'appeler en cas de problème. Le marc est livré sur le site en avril par la distillerie. Le fumier est livré à l'automne juste avant les vendanges et déposé sur le marc avec un tractopelle.

L'ensemble est arrosé avec de l'eau (environ 5 m³ par 100 t de matières premières) et un retourneur d'andains vient ensuite pour mélanger le tout et l'aérer. 4 ou 5 jours plus tard la température monte à environ 60 degrés.

A partir de 100 t de matières premières, la CUMA obtient 50 t de compost en 2 à 3 mois.

L'épandage a lieu en janvier février, période de disponibilité des adhérents et propice aux cultures (avant le débourrage des vignes par ex). Les jus de compostage sont récupérés et stockés dans un puit.



Prix d'achat (HT livré sur site) :

- Fumier 28€/T
- Marc 7€/T

Prix de vente (HT) :

- Adhérents 25,8€/T
- Transport 9€/T

➤ Vers d'autres collectifs

De nombreuses sollicitations

Une grosse demande existe en viticulture, arboriculture, et de la part de personnes se convertissant en AB : la CUMA reçoit de nombreuses sollicitations pour intégrer le groupe. Elle est stabilisée et ne souhaite pas faire entrer plus d'adhérents, car tous sont satisfaits de la taille du groupe, adaptée à la dimension du matériel. Par contre, **la CUMA est volontaire pour faire découvrir son fonctionnement, pour faciliter l'essor de projets équivalents.**

Ressources



• Pour contacter la CUMA Biofertil :

Dominique VAILLE : 04 67 96 61 98

• Pour contacter le site de compostage du Virdoule :

(à partir de déchets verts de la communauté de commune du Pays de Sommières et fumier ovin)
CIVAM Humus, Antoine Carlin - 04 66 77 14 55 - carlin@civamgard.fr

Contexte

En 1998, suite au constat d'un déficit de matière organique des sols, 10 agriculteurs se regroupent pour organiser la production de compost. Ils créent la CUMA Biofertil pour investir dans le matériel et assurer l'approvisionnement en matières premières végétales et animales. Au fil des ans, la CUMA Biofertil s'agrandit jusqu'à réunir 18 membres : 11 vignerons, 6 maraîchers et 1 arboriculteur. Seul un membre ne produit pas en AB. Le volume total de compost obtenu en 2013 est de 1000 t.

La base structurante végétale choisie pour le compost est le marc de raisin, fourni par la distillerie Val d'Hérault. Après avoir rejoint l'UDM¹, la distillerie opère un changement de stratégie commerciale : les marcs de raisins bruts sont valorisés et vendus en compost en 2013. Par conséquent, les activités de la CUMA Biofertil ont été amenées à changer. La CUMA a fait le choix de limiter ses activités à l'achat groupé et à l'épandage.



► La démarche

Un partenariat entre agriculteurs d'un même territoire.

Des agriculteurs de différentes filières : viticole principalement, arboricole et maraîchère, mais situés sur un même territoire (moins de 20 km) ont choisi de mutualiser la production de compost. Au niveau du département, une subvention a pu être obtenue pour l'achat du matériel ou pour la conversion en AB.

1998 à 2008 : un compostage collectif en CUMA

La CUMA se crée pour mutualiser les achats d'un retourneur d'andains (21 570 €), d'une remorque épandeuse ROCK (7 800 €) et d'un tractopelle (13 000 €).

Le compost élaboré par la CUMA contient :

- 1/3 de marcs frais provenant de la distillerie de St André de Sangonis (prix livré : 7€/t)

- 2/3 de fumier de brebis de la Crau acheté à un revendeur à Quissac.

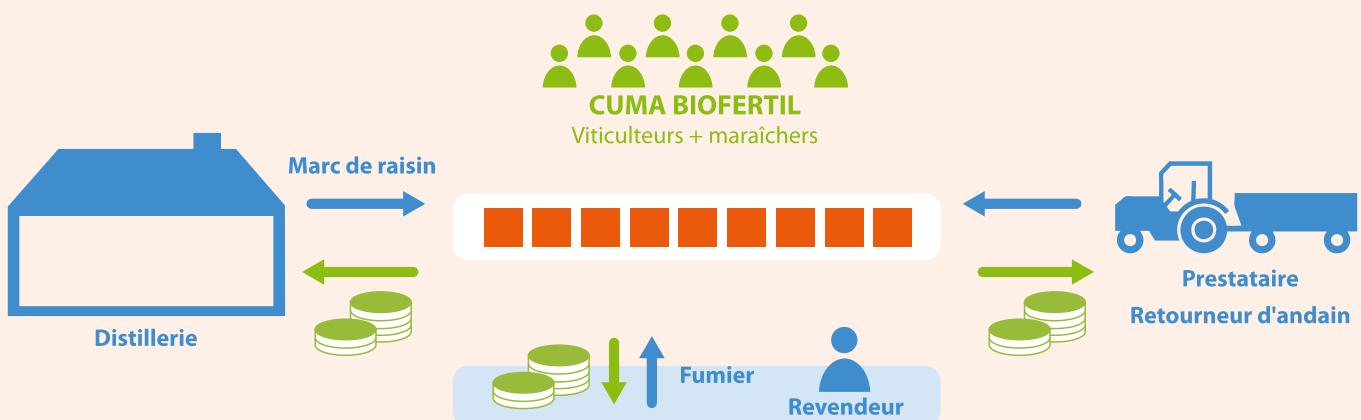
Répartition des tâches : chaque responsable de site gère l'arrosage des andains et l'épandage. Les adhérents sont seuls, 2 ou 3 par site de compostage.

Dominique Vaille, trésorier de la CUMA, assure la coordination des opérations (commandes fournisseurs, suivi du matériel, recommandations sur les volumes à mélanger pour un bon compost). **« Avoir une personne responsable qui anime la CUMA et qui joue un rôle de « médiateur » est une garantie de réussite. »**

Le compostage sur plusieurs sites, sur les parcelles des adhérents, permet de ne pas dépasser 1 t/jour de compost, seuil au-delà duquel la déclaration en préfecture serait nécessaire. Ainsi, la CUMA réussit à simplifier les formalités administratives. De plus, elle réduit les coûts de transport du compost fini en étant au plus proche des adhérents.

¹ Union des Distilleries de Méditerranée

► Schéma de fonctionnement



Depuis 2008 : externalisation de l'activité de compostage

La perte du retourneur, accidenté en 2008, a modifié les pratiques. Le retournement est fait depuis par un prestataire de l'Aveyron (la CUMA Millavois), une fois par an (200 € le transport puis 10 €/t retournée). Cette option revient finalement moins chère que lorsque la CUMA utilisait son propre retourneur. De plus, la dimension plus large du retourneur est mieux adaptée.

Dans un contexte de raréfaction des matières organiques, les déchets deviennent une ressource. La distillerie a changé de stratégie commerciale pour composter les marcs pour la vente, et l'approvisionnement en marcs de raisin prend fin

dès 2013. La CUMA Biofertil décide alors de ne pas continuer son activité de compostage et fait le choix d'une commande groupée au début du printemps, ce qui lui permet de négocier les prix. Elle se concentre désormais sur les activités d'épandage et s'organise pour les achats groupés de matières organiques. Les sites de compostage deviennent pour le moment des sites de stockage.

Les besoins pour 2013 sont de 800 t de compost de marcs et 200 t de compost de fumier. Après négociation, la CUMA a obtenu un tarif préférentiel pour l'achat de ce compost (10€/t pour 2014 et 2015; aux viticulteurs adhérents de la distillerie, le compost est vendu 15€/t ; aux non adhérents 20€/t). Ce prix préférentiel n'est pas garanti au-delà

de 2015, d'où l'intérêt de rester en CUMA pour avoir du poids lors des négociations de prix en achat groupé.

La CUMA réfléchit aussi à la manière d'incorporer du fumier, absent du compost proposé par la distillerie, ce que certains adhérents font déjà de façon individuelle. Recomposter le marc déjà composté, en y incorporant du fumier est déconseillé. En effet, sans compostage, le fumier frais risque d'avoir un effet de fumure trop

important et de développer les mauvaises herbes. Pour mélanger le compost de marc et le fumier frais, la dose de fumier pourrait être réduite par six. En juin 2013, le contact est pris avec une autre CUMA du Gers qui propose du fumier composté à des prix (transport inclus) plus intéressants que le coût de revient d'une production de compost de fumier par la CUMA Biofertil. C'est donc l'achat de compost de marc et de compost de fumier qui est décidé pour la campagne 2013.

➤ Témoignages

“ *Notre objectif c'est de faire le compost le moins cher possible. Maintenant, ce qui r assemble, c'est de pouvoir faire des achats groupés. On fait du poids, on peut discuter et on a des prix.* **”**

Dominique VAILLE, trésorier

“ *Tout seul on va plus vite,
mais ensemble on va plus loin.* **”**

François POURTIER, président

➤ Durabilité

VOLET ECONOMIQUE	Avoir plusieurs sites de compostage/stockage permet de réduire les coûts de transport du compost fini. Mutualisation du matériel : réduction des coûts Poids du collectif pour les négociations
VOLET SOCIAL	Partage équitable de la fabrication de compost. Développement et maintien d'un réseau d'agriculteurs. (Entraide entre agriculteurs de la CUMA.)
VOLET ENVIRONNEMENTAL	Valorisation des sous-produits de la distillerie Redressement du taux de MO des sols viticoles

► Perspectives

La CumaBiofertil est ouverte à l'intégration de nouveaux membres, hormis des viticulteurs pour une question de matériel et de planning. L'épandeur est déjà beaucoup sollicité en avril par les vignerons de la CUMA.

Selon l'évolution des disponibilités en matières organiques, la reprise du compostage pourrait être envisagée. Cette décision sera arbitrée entre les coûts : faire du compost le moins cher possible, et la qualité : avoir un compost qui réponde aux besoins des adhérents. La pérennité d'un approvisionnement en matières organiques est donc difficile. Les agriculteurs doivent s'ajuster en permanence, dans un contexte de restructuration des filières de traitement des déchets, quand le déchet devient une ressource valorisable.

A terme, une évolution possible de la réglementation pourrait autoriser les viticulteurs à composter eux-mêmes leurs marc, ce qui mènerait la CUMA à un retour à l'activité de compostage.

Ressources

CUMA Biofertil :

Dominique Vaille – Trésorier de la CUMA - 04 67 96 61 98 - dominiquevaille@orange.fr

Le réseau Agricultures durables en Méditerranée

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du réseau Agricultures durables en Méditerranée.

Fondé sur les échanges d'expériences, ce réseau est ouvert à tous. Il rassemble déjà de nombreux agriculteurs de PACA et Languedoc Roussillon, et cherche à décloisonner les savoir-faire, à les rendre accessibles à toute personne en questionnement.

« L'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, et leurs expériences gagneraient à être connues. » C'est pourquoi les CIVAM favorisent l'émergence de solutions locales à partir de préoccupations concrètes, grâce à l'échange de savoir-faire entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.

C'est une démarche collective d'échange et de progrès.

Plus d'information: www.ad-mediterranee.org/



Fiche réalisée par la FRCIVAM LR

Mené en partenariat avec le GRCIVAM PACA

**Fédération Régionale CIVAM
Languedoc-Roussillon**
Anne-Sophie ROBAST : 04 67 06 23 40
ad.frcivamlr@gmail.com

**Groupement Régional
CIVAM PACA**
Mathieu ESPERT : 04 90 78 35 39
m.espert.civampaca@gmail.com

Fiche réalisée en 2013 avec le soutien de :



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



**Vers l'autonomie en matière organique
Le compostage collectif de proximité**

Le compostage de déchets verts à la ferme :

Un partenariat gagnant-gagnant collectivité et agriculteurs

Contexte

En 2001, après avoir suivi une formation sur la fertilité des sols (méthode Hérody¹) et le compostage et face à un besoin en compost pour leurs productions (une majorité cultivent en agriculture biologique), un groupe de 6 agriculteurs du Sommiérois (Gard) a décidé d'expérimenter le co-compostage de déchets verts en mélange avec du fumier, selon un mode de fabrication à maturation longue sur parcelle agricole. Ce groupe s'est structuré en association en 2011 : le CIVAM HUMUS du Vidourle.

L'expérience démarre en 2003 par un partenariat conclu avec la communauté de communes du Pays de Lunel, avec 200 t de déchets verts traitées. En 2005, un nouveau partenariat plus local est conclu avec la communauté de communes du Pays de Sommières (CCPS). La collectivité s'engage à livrer ses déchets verts broyés et à financer le coût de la prise en charge des frais de compostage par les agriculteurs. A partir de 2009, ceux-ci garantissent d'accepter la totalité des déchets verts collectés. Le volume de déchets verts traité atteint 2 500 t en 2013.

¹ Alternative aux méthodes classiques d'analyse de sol, la méthode Hérody se base sur l'observation du terrain, observation confirmée ensuite par les résultats obtenus en laboratoire.



➤ La démarche

Un partenariat agriculteurs – communauté de communes accompagné par le CIVAM :

Une relation de confiance s'est instaurée entre les partenaires. La communauté de communes signe une convention annuelle tripartite avec le CIVAM du Vidourle, association citoyenne locale qui assure des animations de sensibilisation à l'environnement (compostage, jardinage, ...) et le CIVAM HUMUS du Vidourle, chargé du compostage. La fédération départementale des CIVAM du Gard assure l'animation du projet et la coordination des partenariats.

Le compostage de déchets verts géré par chantiers collectifs

Les déchets verts sont livrés sur 10 à 15 sites selon les années. Les agriculteurs organisent des chantiers collectifs :

- Chantier préalable (non réalisé par tous) : étalement des déchets verts en un tapis d'environ 50 cm à l'aide d'un tractopelle. Le but est de permettre un arrosage homogène.
- Chantier d'irrigation nécessaire car la pluie n'est que très rarement suffisante.
- Chantier de formation d'andains de 2 m de haut puis couverture par une bâche de géotextile (plastique tissé) afin de limiter l'évaporation et de laisser respirer le compost.

Les matières premières dans le compost :

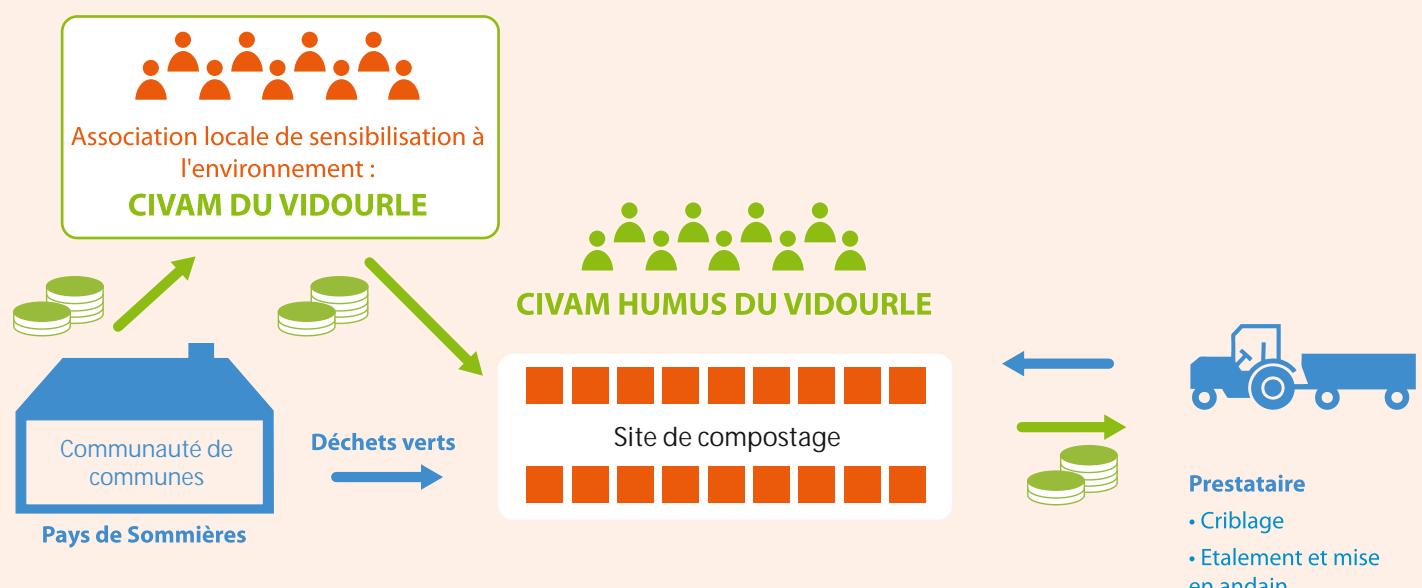
- 80 % à 100 % de déchets verts,
- jusqu'à 20 % de fumier d'ovin, acheté 20 à 25€/t (transport inclus). Cette incorporation varie selon les années et les agriculteurs.

Ceux qui le souhaitent peuvent fabriquer du compost biodynamique en rajoutant des préparations.

Le matériel :

Le CIVAM HUMUS a investi dans l'achat de bâches et d'un épandeur. Un godet cribleur a été testé en prestation. Le test ayant été concluant, le groupe projette d'investir dans l'achat de ce matériel. Pour étaler et mettre en andains le broyat de déchets verts, un prestataire intervient avec un tractopelle.

► Schéma de fonctionnement



► Témoignages

“ En tant qu’agronome je ne suis pas pressé. Le temps fait son effet. Toutes les matières végétales sont bonnes à prendre, elles seront bonifiées par un compostage rustique à maturation longue.

Gérard AUGÉ, membre du CIVAM HUMUS et agro-pédologue du cabinet AGEREF.

“ Ce qui nous motive c’est de voir l’amélioration du sol et d’avoir de belles récoltes. C’est positif de se mettre ensemble pour faire aboutir ce projet.

Philippe RENOU, président du CIVAM HUMUS

“ Ce partenariat est pour nous bénéfique en temps, en argent, en main d’œuvre. De plus, le faire sur place, au niveau intercommunal c’est bien pour l’environnement.

Le principal avantage : on transporte les déchets verts pas loin.

Le principal inconvénient : en cas de pluies répétées, les terres sont moins accessibles.

Olivier Cabanis, responsable du service déchets de la communauté de communes du Pays de Sommières (CCPS)



► Durabilité

VOLET ECONOMIQUE	<p>Pour les agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Coût aujourd’hui inférieur au prix d’achat d’un compost commercial.- Autonomie en approvisionnement de compost : assurance face à une éventuelle inflation du prix du compost <p>Pour la communauté de communes, économie pour le traitement des déchets verts</p>
VOLET SOCIAL	<p>Partage équitable de la fabrication de compost</p> <p>Développement et maintien d’un réseau d’agriculteurs</p> <p>Entraide entre agriculteurs</p>
VOLET ENVIRONNEMENTAL	<p>Valorisation des déchets verts</p> <p>Diminution des distances de transport des déchets : restitution de la matière organique directement au territoire</p> <p>Amélioration du pouvoir de rétention en eau du sol</p> <p>Limitation du recours aux engrains chimiques</p>

Perspectives

Le groupe va acheter en commun un godet cribleur. En effet, la granulométrie du broyat ainsi que la teneur en éléments indésirables (plastiques, etc.) sont trop élevées.

Le CIVAM HUMUS est ouvert à l'arrivée de nouveaux agriculteurs dans la mesure où ils disposent d'un site de compostage accessible et répondant aux exigences du Règlement Sanitaire Départemental (éloigné des habitations et des points d'eau, hors zone de protection de captage, etc.).

Le CIVAM HUMUS développe un volet pédagogique : il propose à d'autres personnes (aux écoles, aux jardins solidaires...) de bénéficier de leur compost. Tous peuvent se servir en compost en échange d'un coup de main aux chantiers de compostage. Cette façon de faire a déjà été organisée avec l'association La glaneuse & Cie. Des panneaux d'information vont être installés sur les sites de stockage de déchets de la communauté de communes et sur les sites de compostage.

Ressources

CUMA Humus :

Philippe Renou - maraîcher du groupe HUMUS – 30250 Villevieille -Tél. 04 66 80 44 52 - jardindolivette@orange.fr

Aurélie Gibert - Animatrice du CIVAM HUMUS – FD CIVAM 30 - Tél. 04 66 77 47 83 - gibert@civamgard.fr
www.civamgard.fr

Le réseau Agricultures durables en Méditerranée

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du réseau Agricultures durables en Méditerranée.

Fondé sur les échanges d'expériences, ce réseau est ouvert à tous. Il rassemble déjà de nombreux agriculteurs de PACA et Languedoc Roussillon, et cherche à décloisonner les savoir-faire, à les rendre accessibles à toute personne en questionnement.

« L'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, et leurs expériences gagneraient à être connues. » C'est pourquoi les CIVAM favorisent l'émergence de solutions locales à partir de préoccupations concrètes, grâce à l'échange de savoir-faire entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.

C'est une démarche collective d'échange et de progrès.

Plus d'information: www.ad-mediterranee.org/



Fiche réalisée par la FRCIVAM LR

Mené en partenariat avec le GRCIVAM PACA

**Fédération Régionale CIVAM
Languedoc-Roussillon**
Anne-Sophie ROBAST : 04 67 06 23 40
ad.frcivamlr@gmail.com

**Groupement Régional
CIVAM PACA**
Mathieu ESPERT : 04 90 78 35 39
m.espert.civampaca@gmail.com

Fiche réalisée en 2013 avec le soutien de :



Actions d'accompagnement financées par :

Un broyeur partagé entre 2 agriculteurs et un jardin pédagogique

Contexte

L'entraide entre 2 exploitants agricoles et le jardin pédagogique et solidaire Croq'Jardin a toujours existé. Les 3 partenaires sont situés à quelques kilomètres sur la même commune :

- François est éleveur caprin fromager et oléiculteur en AB. Entièrement autonome, il produit toute son alimentation et ses amendements. Il fabrique un compost à base de fumier arrosé de petit lait de fromagerie.
- Louis est maraîcher en AB, et fournit de la paille à une éleveuse voisine contre du fumier qu'il compose.
- Croq'Jardin, le 3^{ème} partenaire, est un jardin pédagogique et solidaire de 1,5 ha créé depuis 13 ans et animé par Jean André, pour les foyers ruraux. Il propose des parcelles individuelles aux habitants les plus démunis de la commune, et une parcelle commune est en production grâce au travail de jeunes en réinsertion. C'est aussi un lieu d'accueil pédagogique où les 2 agriculteurs interviennent régulièrement pour transmettre leurs pratiques. Croq'Jardin récupérait les déchets organiques des habitants pour les composter en bac selon la méthode Jean Pain, et achetait du compost organique pour compléter les besoins.



➤ La démarche

La mutualisation d'un broyeur

Investir en commun pour un broyeur s'est avéré une solution intéressante :

- Les 2 agriculteurs, faute d'équipement adapté, ne valorisaient pas les bois de taille et d'élagage de leurs exploitations.
- A Croq'Jardin, les 2 composteurs pédagogiques ne fournissaient que quelques centaines de kilos de compost, quantités insuffisantes pour le jardin, qui n'était pas équipé pour composter à plus grande échelle.
- En raison des coûts, les 3 partenaires ne pouvaient pas investir seuls dans un tel outil.

Les 3 partenaires ont donc déposé un dossier de demande de financement pour l'achat d'un broyeur et l'aménagement d'une aire de

compostage au jardin partagé.

Un broyeur neuf (Saelen Super Premium 30 ER, 21 000 €) a été acheté par l'association Croq'jardin et une plate-forme de compostage aménagée sur le jardin : terrassement, équipement dont traitement des jus, irrigation. Les agriculteurs, adhérents de l'association, ont aussi une convention avec Croq'jardin pour l'utilisation du broyeur.

Le broyeur circule selon les besoins entre les 3 partenaires. Les agriculteurs en assurent l'entretien et



prêtent tracteur et épandeur.

Le broyeur permet de broyer finement la matière et donc, pour les agriculteurs, d'accéder à des gisements de matière organique (MO) comme les bois de taille et élagage, qui étaient brûlés ou laissés sur place auparavant à Croq'Jardin. Le broyage et l'aménagement d'une plate-forme permet également l'augmentation de la quantité de déchets verts traitables.

Les matières premières :

François a amélioré son compost de fumier, en y intégrant un déchet supplémentaire : le bois, qui représente 10% du volume de son compost. Il améliore l'autonomie en MO de sa ferme, augmente la teneur en fibres du compost, et la diversité des matières. Il obtient un compost en 6 mois grâce à l'apport de petit lait, et constate déjà des résultats efficaces sur ses oliviers : sa terre argileuse est plus souple, grâce à davantage de fibres (issues du bois) présentes dans le compost.

Louis apporte les bois de taille de fruitiers au jardin. Ayant peu de temps pour faire du compost, il expérimente avec Croq'Jardin le BRF (bois raméal fermenté) issu de ce broyat. Il teste aussi avec Croq'Jardin différents compostages que l'association fait ensuite analyser. Il bénéficie des résultats des analyses via cette expérimentation collective qu'il ne pourrait mener seul.

Pour Croq'Jardin, il est maintenant possible de réceptionner des déchets verts issus des services techniques de la ville, des paysagistes et élagueurs. A l'issu d'un an de fonctionnement, à 30 t de

déchets verts s'ajoutent 25 t de résidus organiques collectés auprès des commerçants (légumes invendus), d'une dizaine de restaurateurs et des cuisines collectives (écoles, maisons de retraites, instituts médico-social). Soit un total de 55 t de déchets collectés, qui fournissent 18 t de compost fini. Il en faudrait 50 t pour couvrir les besoins de l'ensemble du jardin, le complément nécessaire est donc acheté dans le commerce.

Les coûts :

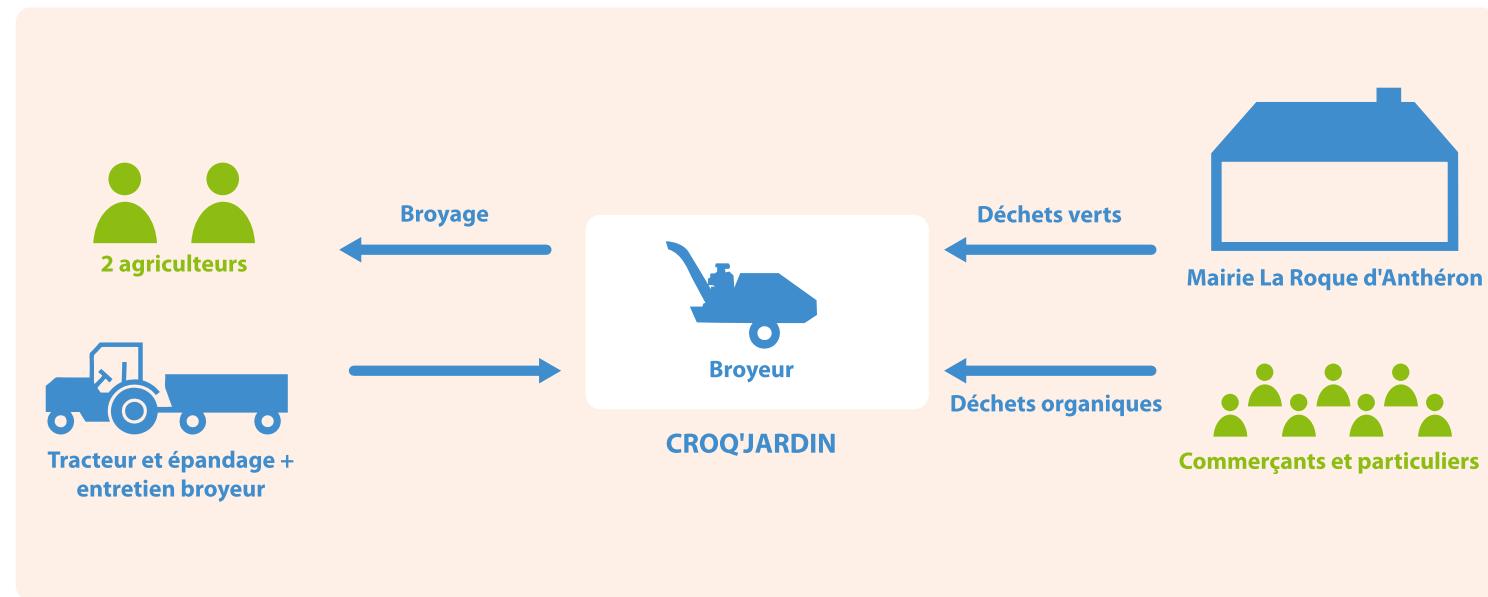
Les investissements ont été financés à 100 % par l'ADEME, la fondation RTE, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, le conseil régional PACA et le conseil général 13, qui ont apprécié le partenariat innovant entre les agriculteurs et le jardin associatif.

L'augmentation du travail de collecte et de traitement des déchets pour le jardin a permis l'embauche d'un emploi aidé.

L'enjeu est important car les déchets compostables constituent une part valorisable importante des déchets pris en charge par les collectivités : plus de 30 % des poubelles et de 30 % à 50 % des tonnages reçus en déchetterie (source : ADEME, Guide du compostage partagé, novembre 2012).

La démarche de Croq'Jardin s'inscrit parfaitement dans les objectifs des pouvoirs publics de réduire de 45 % les ordures ménagères d'ici 2015.

► Schéma de fonctionnement



➤ Témoignages

“ L'idée c'est de faire du circuit court pour nos déchets verts avec le moins de transport possible.

Jean-Claude André,
animateur foyers ruraux



“ C'est comme une CUMA officieuse avec les foyers ruraux, on s'entend tellement bien qu'on ne s'est jamais posé de question pour officialiser. Pour le broyeur, c'est pour accéder à des financements extérieurs qu'on a déposé un dossier commun..”

François Borel, éleveur caprin

“ Acheter un broyeur tout seul, ça ne vaut pas le coup car on ne s'en sert que ponctuellement. En plus, le travail prend du temps et pour moi, ce serait plus économique d'acheter directement du compost. Ce partage me permet pourtant de valoriser les branchages, en les portant à Croq jardin.

Louis Coustabeau, maraîcher

➤ Durabilité

VOLET ECONOMIQUE	Coût du compost inférieur au prix d'achat d'un compost commercial Autonomie en approvisionnement de compost : assurance face à une éventuelle inflation du prix du compost Economie pour la communauté de communes pour le traitement des déchets verts
VOLET SOCIAL	Partage équitable de la fabrication de compost Développement et maintien d'un réseau d'agriculteurs Entraide entre agriculteurs
VOLET ENVIRONNEMENTAL	Valorisation des déchets verts Diminution des distances de transport des déchets : restitution de la MO directement au territoire Améliorer le pouvoir de rétention en eau du sol Evite l'utilisation d'engrais chimiques

Perspectives

L'outil de compostage n'est qu'une facette des relations fortes entre les agriculteurs et le jardin. Parmi les projets en cours, un espace test agricole permettra d'accueillir des jeunes agriculteurs. Des techniques de butte et de paillage pour le maraîchage vont être expérimentées entre le maraîcher et le jardin.

L'expérimentation de compostage à Croq'Jardin est financée pour 3 ans. Le projet pourrait ensuite être pris en charge par la collectivité si le service rendu est efficace, ce qui permettrait de pérenniser un poste. Pour trouver davantage de matière première et satisfaire les besoins du jardin et des agriculteurs, travailler davantage avec les élagueurs est souhaité. Après la collecte de déchets fermentescibles auprès des restaurateurs, un travail va être entamé pour collecter également ceux des particuliers.

Le broyeur ne tourne pas à plein. Pour optimiser son utilisation, il serait très intéressant de le mutualiser entre plusieurs communes. Pour Jean, « la difficulté étant la logistique, le plus pratique serait de trouver un partenaire extérieur aux services municipaux ».

Ressources

Croq'Jardin :

Croq'Jardin - quartier les Bouygons - 13640 La Roque d'Anthéron

Jean-Claude ANDRE – animateur FOYERS RURAUX 13 - Tél. : 04 42 28 50 18 / 06 372 00 585
foyersruraux13@gmail.com / jean-claude.andre@mouvement-rural.org

François Borel, éleveur caprin - Tél. : 04 42 50 56 79 / 06 09 86 29 10 - jacourelle@wanadoo.fr

Louis Coustabeau, maraîcher : 04 42 28 52 97 / 06 01 77 24 69 - louis.coustabeau@wanadoo.fr

Le réseau Agricultures durables en Méditerranée

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du réseau Agricultures durables en Méditerranée.

Fondé sur les échanges d'expériences, ce réseau est ouvert à tous. Il rassemble déjà de nombreux agriculteurs de PACA et Languedoc Roussillon, et cherche à décloisonner les savoir-faire, à les rendre accessibles à toute personne en questionnement.

« L'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, et leurs expériences gagneraient à être connues. » C'est pourquoi les CIVAM favorisent l'émergence de solutions locales à partir de préoccupations concrètes, grâce à l'échange de savoir-faire entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.

C'est une démarche collective d'échange et de progrès.

Plus d'information: www.ad-mediterranee.org/



Fiche réalisée par la FRCIVAM LR

Mené en partenariat avec le GRCIVAM PACA

**Fédération Régionale CIVAM
Languedoc-Roussillon**
Anne-Sophie ROBAST : 04 67 06 23 40
ad.frcivamlr@gmail.com

**Groupement Régional
CIVAM PACA**
Mathieu ESPERT : 04 90 78 35 39
m.espert.civampaca@gmail.com

Fiche réalisée en 2013 avec le soutien de :



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



**Vers l'autonomie en matière organique
Le compostage collectif de proximité**

MICRO Terra : *entreprise prestataire de co-compostage pour les producteurs*

Contexte

MICRO Terra propose des prestations de compostage depuis 2011. Cette jeune entreprise est portée par Nicola RAPETTI, ancien technicien environnement dans l'agro-alimentaire, associé avec Edouard CUISINIER pour le volet commercial.

Pour développer cette activité, MICRO Terra a commencé en 2011 par une phase de recherche en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Sur la plateforme expérimentale de compostage de Marsillargues, MICRO Terra a mis au point un processus innovant de compostage permettant d'obtenir un compost de qualité en seulement 3 mois, grâce à deux retournements par semaine.

Puis l'activité se développe avec la mise en place de deux nouveaux sites de compostage :

- l'un, chez un éleveur de brebis à Lunel : un andain¹ de 30 m,
- l'autre, à Terracoopa, couveuse agricole de l'Agglomération de Montpellier : détail ci-après.

Ces plateformes bénéficient de moins de moyens techniques et humains par rapport à Marsillargues. MICRO Terra a alors recours à un processus de compostage classique.

Le compost obtenu est certifié par ECOCERT. Une partie du compost est vendue en jardineries et magasins bio, par cartons de 10 litres (les TERRA box) et permet la rentabilité du processus pour MICRO Terra.

¹Bande continue de résidus organiques étalés sur une parcelle, pour réaliser le compostage.



► La démarche

Un triple partenariat : entreprise - coopérative agricole - agglomération :

MICRO Terra est une jeune entreprise hébergée par Via Innova, pépinière d'entreprise située à Lunel qui fait partie du réseau de l'économie sociale et solidaire du Languedoc Roussillon, soutenue par Alter'incub (incubateur régional d'entreprises sociales).

La rencontre entre MICRO Terra et **Terracoopa**,

couveuse agricole située à Clapiers (34), s'est faite lors d'une réunion organisée par Alter'incub. En décembre 2012, en tant qu'entreprise environnementale, MICRO Terra intègre la coopérative Terracoopa.

Dans le cadre de sa politique économique d'aide à l'emploi, l'Agglomération de Montpellier soutient l'installation des jeunes agriculteurs à Terracoopa. Pour compléter ce soutien, l'Agglomération accepte également de fournir les déchets verts gratuitement pour le compostage.

Mise à disposition d'un terrain contre une partie du compost

Dans le cadre d'une convention entre Terracoopa et MICRO terra, une parcelle de 7000 m² équipée d'irrigation est mise gratuitement à disposition de MICRO Terra pour son activité de compostage. La couveuse prête le tracteur et une benne mais n'intervient pas durant le compostage. En échange, MICRO Terra cède 1/3 du compost produit aux agriculteurs de Terracoopa, soient environ 50 t. Les agriculteurs gèrent l'épandage par leurs propres moyens.

Les matières organiques :

- déchets verts (80 %), verts issues du centre de compostage de Grammont à Montpellier,
- fumier de brebis (15 %), provenant d'éleveurs

• compost mûr (5 %) pour ensemencer, issu de la plateforme de compostage de Villeveyrac.

Volume initial : 2 andains d'environ 125 m, soit 500 t de compost frais au total

Volume obtenu : 150 t de compost fini attendus

Le compost est certifié ECOCERT, et criblé à 20 mm.

MICRO Terra planifie et finance l'intervention des prestataires : retourneur (500 € à 1000 € la journée), criblage (1500 à 3000 € la journée), 2 jours de criblage

Les 2/3 de compost restants appartiennent à MICRO Terra et sont vendus en vrac à des agriculteurs bio ou aux jardineries, à environ 80 €/t. En prévisionnel est prévu la vente en magasins bio spécialisés, en TERRA Box de 10 litres.

► Schéma de fonctionnement



Pour Terracoopa :

+ Atouts

- Gratuité et proximité du compost
- Les 5 jeunes agriculteurs de la couveuse bénéficient gratuitement de 50 t de compost distribué au prorata des surfaces, ce qui couvre environ le besoin d'entretien des cultures. La couveuse étant actuellement en développement, le besoin initial est plus important et chacun recherche un apport de matière organique complémentaire.

- Contraintes

- Désagrément olfactif ressenti à la livraison des déchets verts (odeur de terpènes)
- Pas de prestation d'épandage proposée, alors que les agriculteurs n'ont pas le matériel adapté : benne, fourche, brouette...

Pour MICRO Terra :

⊕ Atouts

- Gratuité de la parcelle mise à disposition
- La présence des producteurs peut éviter des vols de compost.



⊖ Contraintes

- La faible portance du terrain et la mauvaise météo a limité l'accès des machines.
- Projet en développement : beaucoup d'investissements (retourneur, analyses de compost...) et pas suffisamment de vente de TERRA box pour le moment. Le projet devrait devenir rentable dans 2 ou 3 ans.
- Difficulté à trouver des éleveurs prêts à donner leur fumier pour améliorer le compost. Les éleveurs à proximité ont de faibles quantités qu'ils conservent pour leurs propres sols...



➤ Témoignages

Les deux piliers ce sont l'Agglomération et Terracoopa qui ont vu l'intérêt de faire une action en groupement, d'avoir un projet commun.

Nicola Rapetti, gérant de Micro-Terra

Livrer les déchets verts est une prolongation de l'opération d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire de l'Agglo. Cela permet aussi de réguler une partie de l'excédent en broyats de végétaux qui représente une charge financière.

Yann Even, responsable de la Gestion des Déchets à l'agglomération de Montpellier

Cet arrangement est intéressant pour nous. On met à disposition [de MICRO Terra] une parcelle, sans autre intervention à faire. On a un besoin de matière organique de manière régulière, d'autant qu'il y a beaucoup de matières exportées en maraîchage. Mais on n'aurait pas le temps de s'occuper d'un site de compostage de cette dimension.

Joseph Leblanc, gérant de Terracoopa

Perspectives

2013 est l'année de démarrage. Ce premier test permettra de juger de la qualité du compost (souhaitée sans trop de bois, ni de plastiques) et de la rentabilité de l'opération pour MICRO Terra. Les deux parties prenantes souhaitent voir cette expérience réussir et se renouveler d'année en année.

Afin d'augmenter ses ventes de compost vendus en jardineries, MICRO Terra recherche de nouveaux agriculteurs prêts à conventionner pour une mise à disposition de terrain où composter. MICRO Terra souhaite à terme devenir une société coopérative (SCOP). Les gérants souhaitent porter un projet cohérent de développement durable plus qu'un projet lucratif. L'objectif est de créer une filière : des collectivités, qui doivent traiter leurs déchets organiques, jusqu'aux agriculteurs qui cherchent des solutions pour amender leurs sols. MICRO Terra a donc la volonté de créer un maillage de compostières sur le territoire.

Ressources

Microterra Villa nova :

ZA lunel littoral - 177 B avenue Louis Lumière - 34400 Lunel - Tél. : 04 67 83 68 88 / 06 75 92 07 19
micro.terra.compost@gmail.com - www.micro-terra.com

Le réseau Agricultures durables en Méditerranée

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du réseau Agricultures durables en Méditerranée.

Fondé sur les échanges d'expériences, ce réseau est ouvert à tous. Il rassemble déjà de nombreux agriculteurs de PACA et Languedoc Roussillon, et cherche à décloisonner les savoir-faire, à les rendre accessibles à toute personne en questionnement.

« L'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, et leurs expériences gagneraient à être connues. » C'est pourquoi les CIVAM favorisent l'émergence de solutions locales à partir de préoccupations concrètes, grâce à l'échange de savoir-faire entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.

C'est une démarche collective d'échange et de progrès.

Plus d'information: www.ad-mediterranee.org/



Fiche réalisée par la FRCIVAM LR

Mené en partenariat avec le GRCIVAM PACA

**Fédération Régionale CIVAM
Languedoc-Roussillon**
Anne-Sophie ROBAST : 04 67 06 23 40
ad.frcivamlr@gmail.com

**Groupement Régional
CIVAM PACA**
Mathieu ESPERT : 04 90 78 35 39
m.espert.civampaca@gmail.com

Fiche réalisée en 2013 avec le soutien de :



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



**Vers l'autonomie en matière organique
Le compostage collectif de proximité**

La collecte des biodéchets des cantines par un agriculteur

Livrer des produits et récupérer les déchets

Contexte

Il s'agit ici de la collaboration récente entre un gérant de restauration collective et un céréalier-boulanger localisés à moins de 10 km l'un de l'autre.

Depuis 2011, pour favoriser l'achat de produits de proximité, la faculté d'Orsay s'approvisionne en pain auprès de cet agriculteur du plateau de Saclay. En vue de renforcer cet accord commercial, l'agriculteur débarrasse la cantine de ses bio-déchets, déshydratés au préalable. Cet accord a cependant un intérêt agronomique limité pour le céréalier car les quantités de matières organiques récupérées (4,4 t par an) sont très inférieures à ses besoins en amendements. Ce type de transaction répondrait davantage aux besoins partiels d'un petit maraîcher.



► La démarche

Un partenariat cantine collective - agriculteur :

Le céréalier-boulanger est membre de l'association « Terre et Cité », dédiée à la promotion de l'agriculture du plateau de Saclay. C'est par le biais de cette association que le céréalier et le restaurateur ont été mis en relation pour mettre en place un circuit court pour l'approvisionnement en pain.

Le réseau Comité de Coordination des Collectivités (CCC) accompagne les gérants de la restauration collective qui souhaitent trouver des solutions à la gestion de leurs déchets.

Le choix d'investir dans l'acquisition d'un déshydrateur thermique a été soutenu financièrement par l'ADEME.

Livrer des produits en restauration collective et récupérer les biodéchets

Pour le céréalier-boulanger : le céréalier-boulanger

fournit les cantines en pain tous les jours et souhaite renforcer ce lien commercial. Pour cela, il collecte les biodéchets déshydratés (poudre) de la restauration collective, ce qui permet au restaurateur de faire des économies (cf. témoignage ci-après) et pour l'agriculteur d'obtenir gratuitement une petite partie de ses amendements, sans déplacement supplémentaire. Cette poudre est riche en éléments fertilisants : d'après une étude réalisée en 2010 par l'ADEME sur les procédés de séchage de déchets de restauration « (...) le produit de la marque GEB Solutions a été inclus dans la liste 2009 des intrants autorisés en agriculture biologique (rubrique engrains complexes provenant de déchets de cuisine, composition MO 90%, N 5%, P2O5 3%, K2O 1%, Ca 1.5%, Mg 0.2%). »

Le céréalier collecte la poudre 1 fois par mois (sauf en août), il incorpore ensuite la poudre à son compost de fumier de cheval et de lisier de bovins. L'épandage a lieu 2 fois par an en janvier et juillet.

Pour la cantine de l'université d'Orsay : l'objectif est de réduire ses charges de retrait des déchets.

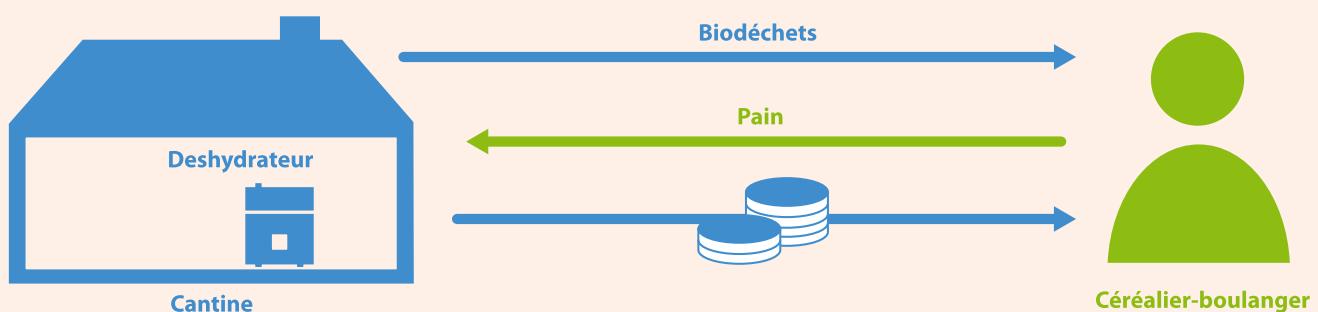
Cette restauration collective compte 3 cantines soit 3 000 couverts par jour et génère 100 kg de biodéchets bruts par jour par restaurant. Chaque cantine est équipée d'un « déshydrateur », de marque GEB Solutions d'un montant unitaire de 27 000 euros. Pour pouvoir s'équiper, l'université a bénéficié d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 30% sur le coût total de l'achat des machines.

En pratique, 100 kg de biodéchets bruts par jour génèrent 20 kg de poudre après passage dans le « déshydrateur », soit une réduction de 80% du poids initial. L'agriculteur ne collecte que les matières sèches. Le restaurateur, au lieu d'avoir 22 t d'ordures annuelles à évacuer, n'a plus que 4,4 t de biodéchets déshydratés qui sont collectés par l'agriculteur.



Déshydrateur GEB - 100

► Schéma de fonctionnement



► Témoignages

“ Le résidu séché est un concentré en nutriments pour un moindre volume à transporter.
Mais la quantité de biodéchets déshydratés que je récupère (4,4 t/an) est dérisoire par rapport à mes besoins en amendements (400 t/an).
Alors que pour un maraîcher de 4 ou 5 ha, c'est un apport non négligeable.
Les déplacements mensuels pour la collecte ont l'avantage de renforcer le lien commercial avec mon client.”

Emmanuel VANDAME, agriculteur céréalier-boulanger du plateau de Saclay.

“ Depuis qu'Emmanuel VANDAMME collecte nos biodéchets, nous économisons près de 4 000 € par an ! A un coût initial de traitement de 180 € la tonne de déchets collectés, pour 22 t de biodéchets par an... Notre déshydrateur est rentabilisé au bout de 5 ans !
De plus avec le système de déshydratation, tout est plus simple :
- Au niveau du tri, on peut mettre ensemble les matières végétales et animales.
- Au niveau du stockage, il y a 80 % de volume en moins. La poudre séchée obtenue n'a pas d'odeur. Elle est stable et se conserve, pas besoin de local réfrigéré, donc une seule collecte par mois suffit.”

Éric LEPECHEUR, gérant de la restauration collective de l'Université d'Orsay.

► Durabilité

	POUR L'AGRICULTEUR	POUR LE RESTAURATEUR
VOLET ECONOMIQUE	Matières organiques gratuites Maintien du lien commercial (vente de pain)	Réduction des charges de retrait des déchets Réduction des dépenses pour un groupe froid mis en place dans le local poubelle Coût de transport moindre
VOLET SOCIAL	Renforcement de la relation de confiance entre les deux acteurs Sensibilisation des usagers des cantines au tri des déchets avec des dons réguliers aux usagers (engrais à disposition sur simple demande)	
VOLET ENVIRONNEMENTAL	Valorisation des biodéchets Moins de transport de déchets, pas de local réfrigéré, mais coût énergétique de la déshydratation (à calculer, non pris en compte ici)	

➤ Perspectives

Tant que le lien commercial est maintenu l'agriculteur débarrassera le restaurateur de ses biodéchets.

Un membre du réseau CCC a établi en 2013 une charte avec l'Agglomération de Montpellier et le Marché d'Intérêt National (MIN) afin de promouvoir les produits frais et locaux dans la restauration collective. Ce nouveau partenariat avec des agriculteurs locaux pourrait donner la possibilité de récupérer des biodéchets et augmenter ainsi ce cercle vertueux.

Cependant, le coût de la déshydratation reste à mesurer pour être comparé aux autres gains.

Ressources



Emmanuel VANDAME

Paysan-boulanger en AB et membre de l'Association Terre et Cité

Tél. : 01 69 41 49 96 - emmanuel.vandame@ceres91.net

Eric Lepecheur

Ingénieur et Directeur de la Restauration, Fondation Paris Sud Université, Faculté d'Orsay

Tél. : 01 69 15 61 50 - eric.lepecheur@u-psud.fr

Association Terre et cité

Tél. : 01 60 11 33 93 - contact@terreetcite.org - www.terreetcite.org

Le réseau Agricultures durables en Méditerranée

Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du réseau Agricultures durables en Méditerranée.

Fondé sur les échanges d'expériences, ce réseau est ouvert à tous. Il rassemble déjà de nombreux agriculteurs de PACA et Languedoc Roussillon, et cherche à décloisonner les savoir-faire, à les rendre accessibles à toute personne en questionnement.

« L'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, et leurs expériences gagneraient à être connues. » C'est pourquoi les CIVAM favorisent l'émergence de solutions locales à partir de préoccupations concrètes, grâce à l'échange de savoir-faire entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.

C'est une démarche collective d'échange et de progrès.

Plus d'information: www.ad-mediterranee.org/



Fiche réalisée par la FRCIVAM LR

Mené en partenariat avec le GRCIVAM PACA

Fédération Régionale CIVAM Languedoc-Roussillon

Anne-Sophie ROBAST : 04 67 06 23 40
ad.frcivamlr@gmail.com

Groupement Régional CIVAM PACA

Mathieu ESPERT : 04 90 78 35 39
m.espert.civampaca@gmail.com

Fiche réalisée en 2013 avec le soutien de :



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



Avec la contribution financière du Compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural"



Actions d'accompagnement financées par :

Agricultures Durables en Méditerranée : un réseau d'échanges de pratiques

“ Dans leurs pratiques au quotidien, les agriculteurs sont confrontés à des questionnements. Comment faire pour préserver la vie de mes sols, pour mieux valoriser mes produits, pour diminuer les traitements sur mes vignes ? Quand on expérimente dans son coin, très vite, le risque est de se sentir seul, bloqué. Le réseau Agricultures Durables en Méditerranée, c'est un cadre pour échanger et travailler ensemble sur les pratiques. ”

Michel Moreau, viticulteur



Une dynamique de réseau ouverte à tous

Fondé sur les échanges d'expériences, ce réseau est ouvert à tous. Il rassemble déjà de nombreux agriculteurs et cherche à décloisonner les savoir-faire, à les rendre accessibles à toute personne en questionnement.

Des réponses concrètes à vos préoccupations

« L'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, sans qu'ils soient forcément conscients que leurs expériences gagneraient à être connues. » C'est pourquoi les CIVAM favorisent l'émergence de solutions locales à partir de préoccupations concrètes, grâce à l'échange de savoir-faire entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire.

C'est une démarche collective d'échange et de progrès



RÉALISÉ PAR

Groupement Régional CIVAM PACA

Mathieu ESPERT : 04 90 78 35 39
m.espert.civampaca@gmail.com

Fédération Régionale CIVAM Languedoc-Roussillon

Anne-Sophie ROBAST : 04 67 06 23 40
ad.frcivamlr@gmail.com

AVEC

Fédération Nationale des CIVAM

01 44 88 98 58



AVEC LE SOUTIEN DE :



Avec la contribution
financière du Compte d'affectation
spéciale développement agricole
et rural (CASDAR)



ACTION D'ACCOMPAGNEMENT INTER-RÉGIONALE FINANCIÉE PAR :